



CAP B et CDAS du 10 septembre

www.financespubliques.cgt.fr/23/
n°14 octobre 2015

CAPL B – Recours évaluation 2015

Deux nouveaux recours sont présentés en CAPL.

Premier dossier : un agent demande une modification de l'appréciation littérale et l'agent a obtenu satisfaction sur ce point. Le chef hiérarchique avait proposé une réduction de 2 mois, réduction ramenée à un mois par la Direction.

La CGT fait remarquer que depuis l'année précédente toutes les cases du tableau synoptique sont cochées "excellent" et que le supérieur hiérarchique de l'agent insiste fortement sur ses compétences, son énorme investissement, et qu'une bonification d'un mois ne reflète pas le remerciement attendu.

La direction reconnaît le bien fondé de la demande, et l'excellence de l'agent, mais la réserve en capital mois ne permet pas d'accéder à la demande de l'agent.

Le dossier sera transmis en CAPN.

Second dossier : un agent demande qu'une phrase soit retirée du compte rendu d'évaluation au paragraphe "autres points abordés à l'initiative de l'évaluateur ou de l'agent". La direction n'accédera pas à cette demande.

Compte rendu du CDAS du 10 septembre 2015

Cette réunion avait pour but de permettre l'utilisation du solde du CAL (Crédit d'Actions Locales). A cette fin, plusieurs propositions plus ou moins sérieuses ont été émises : mise en place d'une télévision à la cafétéria, cours de cuisine...

Les représentants CGT-Finances Publiques ont expliqué que le CAL avait d'autres buts ; après un long débat, nous avons réussi à obtenir du CDAS, qu'une partie du solde soit engagé dans l'achat de CESU d'urgence, en sachant que ces derniers sont valables 1 an.

Le voyage à Paris à la cité des sciences est en partie compromis à cause d'un incendie, une autre sortie est prévue : sortie familiale à Center Parcs.

Enfin, le comité a voté la mise en place de séances AAMA ASSIS.. (séances de relaxation).

Le directeur a voulu ensuite s'exprimer sur les cantines sauvages suite à l'intervention d'un représentant de Solidaires lors d'une CAP.

Nous lui avons rappelé qu'il était hors de question qu'un syndicat intervienne sur ce sujet. C'est à la direction de prendre ses responsabilités et les syndicats n'ont pas vocation à être complice des actions de la Direction.

Enfin, la Direction est revenue sur le déménagement de l'Action Sociale. Il semblerait qu'au final, l'option retenue soit celle d'un déménagement dans les locaux de la DGFIP avenue de Laure, au 3^e étage. Cela pose des problèmes de confidentialité, de mise au norme des bureaux pour les consultations médicales. A suivre...